

MUFID NEWS

Une publication de MUFID UNION, Bulletin d'information n°026 - février 2026



Fonds d'Assistance Sociale du réseau MUFID (FAS)

Le Comité de gestion tient sa première réunion

La rencontre marque une étape décisive dans la mise en œuvre de ce projet à forte portée sociale et humanitaire, adopté par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2025.

Dans ce numéro

Le fonds d'assistance sociale	2
Comité de management de l'Union	3
Atelier sur le crédit consortial	4
Gouvernance et performance	5
Formation des administrateurs de la MUFID Niété	6
Règlement COBAC sur la mise à l'index	7
Les enjeux de la mise à l'index	8
Bon à savoir	9

Le Comité de gestion du Fonds d'Assistance Sociale (FAS) du réseau des MUFID (mis en place par le Conseil d'Administration de MUFID Union lors de sa session du 5 janvier 2026) a tenu sa toute première réunion ce 26 février 2026, dans la salle de réunion de la Direction Générale de MUFID Union à Yaoundé (quartier Fouda). La rencontre a été convoquée et présidée par le Président du Comité de gestion, M. TAKOUO Calvin, par ailleurs PCA de la MUFID Bafoussam. L'on a noté la participation effective des autres membres du comité qui sont : M. SOUOPGWI Michel (Président du Conseil Honoraire de la MUFID Bandjoun), M. BIDJIMA OTTO Blaise (membre du conseil honoraire de la MUFID Kribi) ; Dr FEZEU Maurice, Administrateur de MUFID Union et Dr Justin BOMDA, Directeur Général de MUFID Union. A également pris part aux travaux en qualité d'invité, M. WAMBO Joseph, membre du conseil de surveillance de MUFID Union et PCA de la MUFID Nkongsamba.

Cette rencontre marque une étape décisive dans la mise en œuvre d'un projet à forte portée sociale et humanitaire, adopté par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2025 et inscrit dans la vision solidaire du modèle MUFID.

Au cours des travaux, les membres du Comité ont travaillé avec sérieux et responsabilité sur :

- La structuration définitive du projet ;
- L'examen du règlement intérieur ;
- La validation des outils opérationnels ;
- Et le calendrier de mise en œuvre.

Une attention particulière a été portée à la conformité juridique et réglementaire des documents, gage de crédibilité et de pérennité du dispositif.

Au-delà des aspects techniques, un esprit a dominé les échanges : celui de bâtir un mécanisme fiable, transparent et durable, capable de soutenir en cas de décès, la famille de chaque

mutualiste du réseau, où qu'il se trouve.

Les membres ont également convenu d'intensifier les actions de sensibilisation au sein du réseau, en vue d'un lancement effectif des activités dès le mois d'avril 2026.

Quand la solidarité mutualiste prend tout son sens

Le Fonds d'Assistance Sociale a été conçu pour répondre à une réalité douloureuse : en cas de décès d'un membre d'organe élu, d'un personnel ou d'un mutualiste du réseau, la solidarité coopérative ne se traduisait pas toujours par un accompagnement structuré et significatif.

Le FAS, dispositif à but non lucratif, vise ainsi à organiser une assistance sociale aux familles en cas de décès, traduisant concrètement les valeurs de solidarité, fraternité et responsabilité collective qui fondent le mouvement mutualiste.

Au-delà des membres des organes et du personnel, le champ d'action du Fonds a été élargi à l'ensemble des mutualistes du réseau, renforçant ainsi sa dimension inclusive et communautaire.

Un impact humain majeur en zone rurale

Pour les mutualistes vivant en milieu rural, où les ressources sont souvent limitées, une assistance sociale en cas de décès peut avoir un impact déterminant.

Dans de nombreux villages, la perte d'un chef de famille ou d'un conjoint plonge le ménage dans une grande vulnérabilité financière. L'appui du Fonds permettra non seulement d'aider à l'organisation des

Le FAS constitue la première pierre d'un projet plus ambitieux d'évolution vers une structure de micro-assurance

obsèques, mais aussi d'apporter un soutien moral et financier à la famille endeuillée. Car, dans ces instants, une assistance financière, même modeste, peut faire toute la différence. Elle soulage. Elle rassure. Elle rappelle que personne n'est seul.

Le Fonds d'Assistance Sociale incarne cette vision : transformer les valeurs de solidarité mutualiste en actes concrets. Il vient ainsi consolider le rôle social des MUFID, en démontrant que le modèle mutualiste ne se limite pas aux services financiers, mais place l'humain au centre de ses préoccupations. Les MUFID s'engagent ainsi en plein dans l'inter-médiation financière et sociale.

Le FAS constitue la première pierre d'un projet plus ambitieux d'évolution vers une structure de micro-assurance, mais surtout une démonstration concrète que le modèle MUFID repose sur une conviction profonde : **être mutualiste, ce n'est pas seulement épargner ou emprunter. C'est appartenir à une communauté solidaire qui se tient debout, ensemble, dans les moments heureux comme dans les épreuves.**

Le Comité envisage le lancement effectif des activités du fonds pour le mois d'avril 2026.

Deux jours de réflexion pour renforcer la performance et la gouvernance du réseau

Les 13 et 14 février 2026, MUFID Union a organisé à l'Hôtel des Députés de Yaoundé un atelier du Comité de Management, réunissant les responsables centraux et régionaux ainsi que certains Directeurs Généraux des MUFID affiliées.

Placée sous la coordination de la Direction Générale, cette rencontre de haut niveau avait pour objectif principal d'opérationnaliser les plans d'action 2026 des différentes directions, départements, cellules et antennes, en cohérence avec les orientations stratégiques du réseau.

Durant deux jours d'échanges intenses et structurés, les participants ont examiné plusieurs axes majeurs :

- Renforcement de la gouvernance et de la conformité réglementaire dans le réseau ;
- Déploiement du nouveau core banking, interconnexion

et transformation digitale ;

- Amélioration des dispositifs de comptabilité, de contrôle interne et d'audit ;
- Développement et assainissement du portefeuille de crédits, avec un accent particulier sur le crédit consortial ;
- Dynamisation des activités commerciales, du financement agricole et de la communication ;

- Suivi-évaluation des performances et reporting stratégique.

L'atelier a également été marqué par la participation de M. NANTCHOU, expert en ressources humaines, membre du Comité de Rémunération et de Suivi de la Gestion des Ressources Humaines et par ailleurs PCA de la MUFID Bamena. Son intervention a enrichi les travaux relatifs à la gestion des talents, à l'évaluation des performances et à l'alignement des ressources humaines avec les ambitions stratégiques du réseau.

Au terme des travaux, MUFID Union a réaffirmé sa volonté de consolider une gouvernance exemplaire, de renforcer la maîtrise des risques, d'accélérer la transformation digitale et d'améliorer durablement la performance des MUFID affiliées.

Cet atelier marque ainsi une étape structurante dans la mise en œuvre de la feuille de route 2026 et dans la consolidation d'un réseau plus solide, plus coordonné et résolument tourné vers l'excellence.



HOTEL DES DEPUTES



Crédit consortial du réseau MUFID

Une rencontre stratégique pour parfaire le mécanisme

le texte

Le jeudi, 12 février 2026 s'est tenu dans la salle de réunion de l'Hôtel des Députés, un atelier consacré au crédit consortial, présidé par M. MONTHE Roland, Président du Comité des engagements de MUFID Union par ailleurs PCA de la MUFID Mbalmayo. La rencontre réunissait certains Directeurs Généraux des MUFID ainsi que des responsables de MUFID Union, parmi lesquels le Directeur Général de MUFID Union, Dr Justin BOMDA et le Directeur Général Adjoint, Dr NCHINDA Valentine.

Cette rencontre a permis d'approfondir la réflexion sur les mécanismes de mise en œuvre du crédit consortial, un dispositif stratégique permettant aux MUFID, en partenariat avec MUFID Union, de cofinancer les projets des membres lorsque les montants sollicités par les membres dépassent les capacités de financement d'une MUFID.

A travers ce mécanisme, le réseau a pour objectif de :

- Renforcer la capacité de financement des projets structurants
- Soutenir d'avantage les

initiatives à fort impact économique

- Mieux répartir les risques
- Consolider la solidarité financière au sein du réseau

Cet atelier marque une étape importante dans la dynamique de professionnalisation et d'innovation financière portée par MUFID Union, au service du développement des membres du réseau des MUFID et des communautés.

MUFID Batouri : l'ouverture d'une agence à Nkoabang autorisée

Le siège de la MUFID Batouri a servi de cadre, le jeudi 5 février 2026, à la tenue d'une session ordinaire de son Conseil d'Administration cruciale pour la validation du budget de l'exercice 2026. Convoquée par Mme Marthe BONDE, Présidente du Conseil d'Administration (PCA), la séance a été conduite par M. Mathieu EMO, Vice-PCA, le rapport des points inscrits à l'ordre du jour étant assuré par M. Vincent De Paul BETANG, Directeur Général.

L'ordre du jour était principalement axé sur le bilan des performances de l'exercice 2025 et la projection vers l'avenir. Après une analyse minutieuse des indicateurs, le Conseil a validé le budget prévisionnel pour l'année 2026. Cette feuille de route financière vise à consolider les acquis tout en finançant les nouveaux leviers de croissance de la mutuelle, dans un souci constant de respect du cadre réglementaire.

L'annonce majeure de ce Conseil d'Administration réside dans l'obtention du précieux sésame du Ministère des Finances (MINFI). La MUFID Batouri a en effet reçu la reconnaissance officielle de l'ouverture de ses agences de Kentzou et Mindourou dans la région de l'Est ; ainsi qu'une autorisation pour l'ouverture d'une agence à Nkoabang dans la région du Centre.

Cette expansion n'est pas fortuite ; elle traduit la volonté de la MUFID Batouri d'accompagner la « proximité rurale » par une proximité urbaine pour toucher des zones en plein essor comme Nkoabang, qui regorge de nombreux ressortissants du Département de la Kadey.

Pour les dirigeants de la MUFID Batouri, ce déploiement géographique va de pair avec une rigueur de gestion accrue. En se rapprochant des populations, la mutuelle reste fidèle au Modèle MUFID, qui prône une inclusion financière de qualité, sécurisée par une gouvernance saine et un respect strict des normes prudentielles.

En franchissant cette nouvelle étape, la MUFID Batouri démontre qu'elle reste un moteur essentiel de développement au sein du réseau, alliant ambition territoriale et solidité institutionnelle.



MUFID Mfou : Le Conseil d'Administration fixe les caps de l'exercice 2026



La salle de conférence de l'immeuble siège de la MUFID Mfou a abrité, le mardi 3 février dernier, les travaux de sa 11ème session du Conseil d'Administration. Cette rencontre statutaire, s'est tenue sous la présidence de Sa Majesté Félix NJANDJA, Président du Conseil d'Administration (PCA), avec pour rapporteur M. Sidoine TANKO, Directeur Général de la MUFID Mfou. Entre bilan de performance et ambitions stratégiques, l'organe délibérant a jeté les bases d'une année sous le signe de la solidité et de l'innovation.

L'ordre du jour, particulièrement dense, a permis aux administrateurs de passer au crible les performances de l'exercice écoulé. Dans un contexte économique en constante mutation, la MUFID Mfou a su maintenir ses équilibres fondamentaux. Les rapports présentés par la Direction Générale ont mis en exergue une maîtrise opérationnelle saluée par les membres du Conseil.

L'un des moments forts de cette 11ème session a été la définition des axes prioritaires pour l'année 2026. L'ambition est claire : renforcer l'engagement de la mutuelle envers les populations de Mfou et de ses environs.

Pour y parvenir, le Conseil a mis l'accent sur trois leviers stratégiques, la sécurité des avoirs, l'innovation des services et l'inclusion financière par la facilitation de l'accès au crédit pour tous.

Les travaux se sont clôturés par l'adoption à l'unanimité d'un ensemble de résolutions structurantes. Ces décisions visent non seulement à pérenniser la croissance de l'institution, mais aussi à garantir un impact social tangible dans la localité.

MUFID Niété

Les Administrateurs s'outillent pour une gestion d'excellence

Dans l'optique de renforcer sa résilience, d'assurer une gestion rigoureuse des ressources et de renforcer les capacités de ses dirigeants, les membres du Conseil d'Administration de la MUFID Niété ont bénéficié d'une session de formation intensive le 23 février 2026 dans la salle de réunion de l'immeuble siège de l'institution, sous la houlette de Bernard TAMDEM, Coordonnateur de l'antenne MUFID Union du Littoral.

Cette initiative s'inscrit dans la droite ligne des orientations de MUFID Union, qui place la compétence des élus au cœur de la performance du réseau. Le premier module, consacré à la Présentation du Modèle MUFID, a permis de rappeler l'identité unique de notre institution : une Mutuelle Financière de Développement au service de la communauté. Cette immersion a été complétée par un exposé sur la Gouvernance, soulignant la séparation nécessaire entre les fonctions d'orientation (Conseil d'Administration) et les fonctions de gestion (Direction), gage de transparence et d'efficacité.

Le respect des normes prudentielles a constitué un volet majeur de la formation. Dans un environnement financier de plus en plus exigeant, la maîtrise des ratios de solvabilité et de liquidité est impérative pour garantir la sécurité de l'épargne



des membres et la crédibilité de la mutuelle vis-à-vis du régulateur.

La session s'est achevée sur l'un des piliers de la pérennité financière : la gestion du risque. Les administrateurs ont été éduqués sur la méthode des « 5C » du crédit (Caractère, Capacité, Capital, Conditions, Collatéral). Cette approche rigoureuse d'analyse avant l'octroi de prêts est la première barrière contre les impayés.

Enfin, des stratégies de recouvrement des créances en souffrance ont été partagées, rappelant que la santé financière de la MUFID Niété dépend de la rotation fluide de ses capitaux. Cette formation démontre la volonté de professionnaliser chaque maillon du réseau pour mieux créer de la richesse ensemble.

Grâce à ces nouveaux acquis, le Conseil d'Administration de

la MUFID Niété est désormais mieux armé pour piloter la croissance de la structure et répondre aux attentes des membres avec une expertise accrue.

MUFID NEWS

 Bulletin d'information du
réseau des MUFID

 Une publication de
MUFID UNION

 Directeur de Publication
Dr Justin BOMDA

 Rédacteur en chef
Dubois Elie KEMGANG

 Maquette/mise en page
Dubois Elie KEMGANG

Pour toute contribution

Contacts: 674 25 19 86

Mail: elie.kemgang@mufidunion.cm

www.mufidunion.com

Un tournant réglementaire pour le secteur financier en zone CEMAC

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026, le Règlement N°06/25/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la mise à l'index des clients des établissements assujettis en matière de non-remboursement de crédit marque une évolution majeure du cadre prudentiel dans la zone CEMAC.

Adopté par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, le texte vise à renforcer la discipline de remboursement et à réduire significativement le volume des créances en souffrance qui fragilisent le système financier régional.

Qu'est ce que la mise à l'index ?

La mise à l'index est une mesure administrative restrictive applicable à un client / mutualiste qui n'a pas remboursé un crédit malgré les démarches amiables engagées par l'établissement prêteur.

Concrètement, une fois la mesure prononcée par le Comité National Économique et Financier (CNEF) :

- Le client / mutualiste ne peut plus effectuer d'opérations au débit de ses comptes bancaires ou de paiement ;
- Il ne peut plus ouvrir de nouveaux comptes ;
- Il ne peut plus agir comme signataire ou mandataire sur un compte ;
- La mesure est communiquée à l'ensemble des établissements assujettis à la COBAC.

Cette interdiction demeure jusqu'à la régularisation complète de la dette (remboursement ou restructuration formelle).

Pourquoi ce règlement ?

Le texte part d'un constat préoccupant :

Les créances en souffrance atteignent des niveaux élevés dans la zone CEMAC, affectant la solvabilité, la liquidité et la rentabilité des établissements financiers.

Les mécanismes classiques (provisionnement, sûretés, contentieux) se sont révélés insuffisants. Le régulateur a donc choisi d'agir directement sur le comportement des clients / mutualistes défaillants, en introduisant une mesure dissuasive à l'échelle communautaire.

Une procédure encadrée et progressive

La mise à l'index n'est pas automatique. Elle intervient :

- Après un impayé supérieur à trois mois ;
- Après mise en œuvre de mesures de recouvrement par l'établissement ;
- Sur saisine du CNEF, avec transmission des justificatifs
- Sous supervision de la COBAC.

Le client / mutualiste conserve un droit de recours auprès du CNEF puis de la COBAC.

Le règlement prévoit également :

- La possibilité d'autoriser, à titre exceptionnel, l'accès à certains comptes pour besoins vitaux ;
- La publication des clients mis à l'index depuis plus de 12 mois ;
- Des sanctions pénales en cas de violation de la mesure.

Les enjeux de la mise en index

Le règlement constitue un tournant stratégique pour les établissements financiers en général et plus particulièrement pour les établissements de microfinance (EMF).

Un levier de discipline du crédit

La mise à l'index introduit une conséquence réelle et systémique au non-remboursement.

Elle renforce la crédibilité des contrats de crédit et encourage les emprunteurs à honorer leurs engagements.

Dans un contexte où la microfinance opère souvent auprès de clientèles à forte exposition aux risques économiques, cet outil peut contribuer à réduire les impayés chroniques.

Une amélioration potentielle de la qualité des portefeuilles

En limitant l'accès au système financier aux clients / mutualistes défaillants persistants, le règlement :

- Contribue à assainir les portefeuilles ;
- Réduit les risques de surendettement croisé ;
- Améliore la gestion prudentielle ;
- Renforce la confiance des partenaires financiers.

Pour les réseaux structurés, cela représente un instrument supplémentaire de maîtrise du risque.

Un défi opérationnel pour les EMF

Toutefois, la mise à l'index implique :

- Un renforcement des procédures internes de suivi des crédits ;
- Une traçabilité rigoureuse des démarches de recouvrement ;
- Une meilleure documentation contractuelle ;
- Une sensibilisation accrue des membres.

Les EMF devront également veiller à préserver l'équilibre entre rigueur financière et mission sociale, notamment en milieu rural.

Un impact sur la culture du remboursement

À terme, le règlement pourrait transformer la culture du crédit dans la région.

Il envoie un message clair : **le crédit est un engagement contractuel sérieux, dont le non-respect entraîne des conséquences à l'échelle communautaire.**

Pour la microfinance, cela signifie une professionnalisation accrue et une évolution vers des standards plus proches de ceux du secteur bancaire.

Le Règlement sur la mise à l'index constitue un instrument fort de discipline financière dans la CEMAC.

Pour le secteur de la microfinance, il représente à la fois :

- Une opportunité d'assainissement et de renforcement prudentiel ;
- Un outil de crédibilisation du crédit ;
- Mais aussi un défi d'adaptation organisationnelle.

Plus qu'une simple mesure restrictive, la mise à l'index traduit une volonté des autorités communautaires de consolider la stabilité du système financier régional en agissant directement sur la responsabilité des emprunteurs.

Bon à Savoir

Contrôle interne vs Audit interne

Quelle différence ?

Dans le fonctionnement quotidien de nos Mutuelles (MUFID), on entend souvent parler de sécurité et de rigueur. Deux acteurs clés veillent sur vos dépôts et la solidité de notre réseau : le Contrôle Interne et l'Audit Interne. Bien qu'ils soient complémentaires, ils n'ont pas le même rôle.

Pour mieux comprendre, imaginons le fonctionnement d'un restaurant :

1

Le Contrôle Interne : «Le réflexe au quotidien»

C'est l'ensemble des règles et des gestes barrières que chaque employé applique chaque jour pour éviter les erreurs ou les fraudes.

- Dans notre restaurant : C'est le cuisinier qui vérifie la date de péremption des produits avant de cuisiner, ou le serveur qui compte sa caisse à chaque fin de service.
- À la MUFID : Ce sont les procédures de vérification systématiques lors d'une opération de retrait ou de crédit pour s'assurer que tout est conforme à la réglementation. C'est une action permanente réalisée par les opérationnels eux-mêmes ou leurs superviseurs directs.

2

L'Audit Interne : «L'œil de l'expert»

L'auditeur intervient après coup. Il ne fait pas les opérations, il vérifie si le système de contrôle (les gestes barrières cités plus haut) fonctionne vraiment et s'il est efficace.

- Dans notre restaurant : C'est un inspecteur qui vient périodiquement vérifier si les règles d'hygiène sont bien respectées, si les frigos sont à la bonne température et si les comptes sont justes.
- À la MUFID : Le département d'Audit Interne et de l'Inspection évalue de manière indépendante la qualité de notre organisation. Il propose des améliorations pour que l'institution fonctionne de manière encore plus sécurisée.

En résumé :

- Le Contrôle interne est l'affaire de tous, chaque jour, pour sécuriser les opérations.
- L'Audit interne est une mission périodique d'expertise pour garantir que les contrôles sont solides et que les risques sont maîtrisés.

Ce double dispositif permet à MUFID Union de garantir la crédibilité et la durabilité du réseau, tout en protégeant efficacement l'épargne de chaque membre.

HEUREUX MOIS DE LA FEMME!

Votre présence est notre plus grande force. En célébrant ce mois de la femme, nous honorons l'influence déterminante que vous exercez au quotidien pour faire rayonner notre réseau et bâtir, ensemble, une microfinance plus forte et plus proche de nos membres.

Ensemble, créons de la richesse pour tous
Together, let's create wealth for all

